

Date de transmission de l'acte: 17/06/2026

Date de réception de l'AR: 17/06/2026

066-246600415-DE\_089\_2026-DE

AGEDI

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**ROUSSILLON CONFLENT**

|                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET :</b><br><br><b>Désignation des représentants de<br/>de la Communauté de communes<br/>Roussillon Conflent à l'Assemblée<br/>Spéciale du Syndicat Mixte<br/>AGEDI</b> | <b>Nombre de Conseillers : 33</b><br><b>En exercice : 33</b><br><b>Présents : 28</b><br><b>Votants : 33</b><br><b>Délib. n° 02 – 09/06/2026</b> |
|                                                                                                                                                                               | Certifié exécutoire<br>Transmis à la Sous Préfecture de<br>Prades<br>le<br>Par porteur<br>Publié le<br>Notifié le                               |

**L'an deux mille vingt-six, le 09 juin**, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néliach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de Ille sur Têt , salle la Catalane, sous la présidence de Robert OLIVE.

Date de la convocation : mardi 02 juin 2026

**Présents** : ALBERT Philippe (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BONMARTEL Jonathan (Suppléant de BIANCHINI Marc), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), CROUILLES GABORIT Emilie (T), FABRESSE Alain (T), GILI Valérie (T), GUINCHARD Jean-Christophe (T), HAUTEFAYE France (T), LABAU Agnès (T), LIZANA BONAFOS Karine (T), MARTINEZ Marie (T), MESA Michaël (T), MONTANOLA Galdric (T), MORAGAS Nathan (T), OLIVE Joseph (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PEGOURIE Christiane (T), PELISSIER Alain (T), QUINTUS Cécile (T), SOLERE Jean-Claude (T), STORCH Jacques (T), TRAFI Pascal (T), VIDAL Gilles (T), VILA Patrice (T).

**Absents excusés** :

**Absents ayant donné pouvoir** : BENDRELL Brigitte (T) à OLIVE Joseph (T), BONACAZE Benoit (T) à OLIVE Robert (T), DRAGUÉ Céline (T) à BAPTISTE Florence (T), LOPEZ Valérie (T) à VIDAL Gilles (T), SURJUS-ROJAS Marie-Isabelle (T) à PELISSIER Alain (T).

**MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.**

Date de transmission de l'acte: 17/06/2026

Date de reception de l'AR: 17/06/2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

066-246600415-DE\_089\_2026-DE

VU les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

CONSIDERANT que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes Roussillon Conflent au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Le Président expose que, du fait de l'adhésion de la Communauté de communes Roussillon Conflent au Syndicat Mixte AGEDI, le Conseil communautaire doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire,**

**DÉSIGNE** en qualité de représentant titulaire : M. Robert OLIVE, Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent.

**DÉSIGNE** en qualité de représentant suppléant : Mme Claudine BOTEBOL, Conseillère communautaire.

**PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

**AUTORISE** le Président à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

**CHARGE** le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président  
Robert OLIVE**

